

COMMUNE DE LA COURTINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE

A R R Ê T É N°2025-59

**portant réglementation de la circulation
sur la Route Départementale n° 982
du PR 33+030 au PR 33+951
Route de Felletin
Dans l'agglomération de La COURTINE**

**La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse ;
Le Président du Conseil Départemental de la Corrèze ;
Le Maire de la commune de La Courtine ;
Le Maire de la commune de Saint Oradoux de Chirouze ;
Le Maire de la commune de Flayat ;
Le Maire de la commune de Crocq ;
Le Maire de la commune de La Villetelle ;
Le Maire de la commune de Moutier Rozeille ;
Le Maire de la commune de Felletin ;
Le Maire de la commune de Millevaches ;
Le Maire de la commune de Meymac ;
Le Maire de la commune de Saint Angel ;
Le Maire de la commune de Ussel ;**

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

VU le règlement de la voirie départementale, adopté par délibération du 6 juillet 1992, modifié le 2 mai 2005 ;

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (1^{ère} partie – Généralités) approuvée par l'arrêté ministériel du 07 juin 1977 et arrêtés subséquents ;

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté ministériel du 06 novembre 1992 et arrêtés subséquents ;

VU le décret n° 2009-615 en date du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation, modifié et complété ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2024-01-11-0002 du 11 janvier 2024 modifié par arrêté n°23-2024-08-26-00004 du 26 août 2024 de Madame la préfète de la Creuse donnant délégation de signature à Madame Hélène BURGAUD-TOCCHET, Directrice Départementale des Territoires de la Creuse ;

VU l'arrêté n° AP25004 du 31 mars 2025 de subdélégation de signature de la directrice départementale des territoires de la Creuse ;

VU le règlement de la voirie départementale, adopté par délibération du 6 juillet 1992, modifié le 2 mai 2005 ;

VU l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse n°2025-112 et son Annexe du 23/05/25 portant délégation à Monsieur Anthony ZOLLINO, Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle Cohésion des Territoires ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental portant délégation de signature ;

VU l'avis de Madame la Préfète de la Creuse en date du **19 7 JUL. 2025**

VU l'arrivée de la première étape du Tour du Limousin – Périgord – Nouvelle Aquitaine organisée à La Courtine le 19 août 2025 ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des coureurs, des usagers la route, du public et des personnes chargées de l'organisation de la 1^{ère} étape Tour du Limousin – Périgord – Nouvelle Aquitaine, il y a lieu d'interdire la circulation sur la Route Départementale n°982, Route de Felletin, le mardi 19 août 2025 de 6 h à minuit ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des coureurs, des usagers la route, du public et des personnes chargées de l'organisation de la 1^{ère} étape Tour du Limousin – Périgord – Nouvelle Aquitaine, il y a également lieu de réglementer la circulation et le stationnement lors du passage des coureurs dans La Courtine ;

SUR proposition de Monsieur le Maire de LA COURTINE ;

A R R Ê T E N T :

Article 1er

La circulation et le stationnement seront interdits sur la Route Départementale n°982 du PR 33+030 au PR 33+951 Route de Felletin dans l'agglomération de la COURTINE le mardi 19 août 2025 de 6 h à minuit.

Article 2

La circulation sera déviée comme suit :

Sens Aubusson / La Courtine

A partir du PR 33+951 (route de Felletin) par la RD n°982 dans l'agglomération de la COURTINE et jusqu'au carrefour avec la RD n°8.

La RD n°8 jusqu'au carrefour avec la RD n°19

La RD n°19 en CREUSE

LA RD n°36 jusqu'à MEYMAC

LA RD n°36 E2

LA RD n°979 jusqu'à SAINT ANGEL

LA RD 1089 jusqu'au carrefour avec la RD n°3089 traversant les agglomérations de SAINT ANGEL et USSEL

La RD n°3089 jusqu'au carrefour avec la RD n°982

La RD982 jusqu'à La Courtine

Sens La Courtine / Aubusson

A partir du PR 33+030 (route de Felletin) par la RD n°982 dans l'agglomération de la COURTINE et jusqu'au carrefour avec la RD n°996 route de CROCQ

LA RD n°996 jusqu'au carrefour avec la RD n°9 traversant les agglomérations de Saint-Oradoux-de-Chirouze, Flayat et Crocq

La RD n°9 jusqu'au carrefour avec la RD n°941

La RD 941 jusqu'au carrefour avec la RD n°990 traversant l'agglomération de La Villetelle

LA RD n°990 jusqu'au carrefour avec la RD n°982 « La Clide »

La RD982 jusqu'à La Courtine traversant l'agglomération de Felletin

Article 3

La circulation sera interdite dans les deux sens de la course, le mardi 19 août 2025 :

- de 14h40 à 15h40, sur les voies suivantes :
 - o RD 982 (de l'entrée d'agglomération au carrefour avec la RD 996)
 - o RD 996 (du carrefour avec la RD 982 jusqu'à la sortie d'agglomération)
- de 16h15 à 17h15, sur la voie suivante :
 - o RD 982 (du carrefour avec la RD29 jusqu'à la ligne d'arrivée)

Article 4

Le stationnement gênant de tout véhicule sur la chaussée sera interdit sur le parcours de la course.

Article 5

Les prescriptions des articles 1 et 3 ne s'appliquent pas aux riverains et aux véhicules assurant un service public d'urgence.

Article 6

La signalisation réglementaire sera conforme au plan joint au présent arrêté, aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Temporaire.

L'itinéraire de déviation sera mis en place et entretenu par les services techniques du Conseil Départemental de la Creuse et de la Corrèze.

La signalisation de position sera mise en place et entretenue par les services techniques de la Commune de La Courtine.

Article 6

La divagation des animaux est formellement interdite sur la commune.

Article 7

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8

Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Directeur Général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse, Monsieur le Maire de LA COURTINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la législation en vigueur.

À Felletin, le 22/07/2025
 Pour la Présidente du Conseil
 Départemental et par délégation,
 le Responsable de l'Unité Territoriale
 Technique d'AUBUSSON,

Laurent GEORGES

À LA COURTINE, le
 Le Maire, J-M. MICHELON

À Tulle, le
 Pour le Président du Conseil
 Départemental et par délégation,
 David FARGES - Chef de Service
 Appui au Pilotage

A ST-ORADOUX-DE-CHIROUZE, le
 Le Maire, Henri GRANET

A FLAYAT, le

A CROCQ, le

A LA VILLETTELLE, le

A MOUTIER-ROZEILLE, le

A FELLETIN, le

A MILLEVACHES, le

A MEYMAC, le

A SAINT-ANGEL, le

A USSEL, le

Destinataires :

- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse	1 ex.
- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze	1 ex.
- M. le Directeur Général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports	1 ex.
- M. le Maire de La COURTINE	1 ex.
- M. le Maire du MAS D'ARTIGES	1 ex.
- M. le Maire de SORNAC	1 ex.
- Mme le Maire de FENIERS	1 ex.
- M. le Maire de ST SETIERS	1 ex.
- Mme le Maire de MILLEVACHES	1 ex.
- M. le Maire de ST SULPICE LES BOIS	1 ex.

À Felletin, le
Pour la Présidente du Conseil
Départemental et par délégation

À Tulle, le 12 3 JUL. 2025
Pour le Président du Conseil
Départemental et par délégation,
David FARGES - Chef de Service
Appui au Pilotage



À LA COURTINE, le
Le Maire, J-M. MICHELON

A ST-ORADOUX-DE-CHIROUZE, le
Le Maire, Henri GRANET

A FLAYAT, le

A CROCQ, le

A LA VILLETTELLE, le

A MOUTIER-ROZEILLE, le

A FELLETIN, le

A MILLEVACHES, le

A MEYMAC, le

A SAINT-ANGEL, le

A USSEL, le

Destinataires :

- | | |
|---|-------|
| - M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse | 1 ex. |
| - M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze | 1 ex. |
| - M. le Directeur Général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports | 1 ex. |
| - M. le Maire de La COURTINE | 1 ex. |
| - M. le Maire du MAS D'ARTIGES | 1 ex. |
| - M. le Maire de SORNAC | 1 ex. |
| - Mme le Maire de FENIERS | 1 ex. |
| - M. le Maire de ST SETIERS | 1 ex. |
| - Mme le Maire de MILLEVACHES | 1 ex. |
| - M. le Maire de ST SULPICE LES BOIS | 1 ex. |

À Felletin, le
Pour la Présidente du Conseil
Départemental et par délégation

À Tulle, le
Pour le Président du Conseil
Départemental et par délégation,
David FARGES - Chef de Service
Appui au Pilotage

À LA COURTINE, le 17 JUL. 2025
Le Maire, M. MICHELON



A FLAYAT, le

A ST-ORADOUX-DE-CHIROUZE, le 17 JUL. 2025
Le Maire, M. GRANET



A CROCQ, le

A LA VILLETTE, le

A MOUTIER-ROZEILLE, le

A FELLETIN, le

A MILLEVACHES, le

A MEYMAC, le

A SAINT-ANGEL, le

A USSEL, le

Destinataires :

- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse 1 ex.
- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze 1 ex.
- M. le Directeur Général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports 1 ex.
- M. le Maire de La COURTINE 1 ex.
- M. le Maire du MAS D'ARTIGES 1 ex.
- M. le Maire de SORNAC 1 ex.
- Mme le Maire de FENIERS 1 ex.
- M. le Maire de ST SETIERS 1 ex.
- Mme le Maire de MILLEVACHES 1 ex.
- M. le Maire de ST SULPICE LES BOIS 1 ex.

À Felletin, le
Pour la Présidente du Conseil
Départemental et par délégation

À Tulle, le
Pour le Président du Conseil
Départemental et par délégation,
David FARGES - Chef de Service
Appui au Pilotage

À LA COURTINE, le
Le Maire, J-M. MICHELON

A ST-ORADOUX-DE-CHIROUZE, le
Le Maire, Henri GRANET

A FLAYAT, le 17 07-25

Le Maire



A LA VILLETTELLE, le

A CROCQ, le

A MOUTIER-ROZEILLE, le

A FELLETIN, le

A MILLEVACHES, le

A MEYMAC, le

A SAINT-ANGEL, le

A USSEL, le

Destinataires :

- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse 1 ex.
- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze 1 ex.
- M. le Directeur Général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports 1 ex.
- M. le Maire de La COURTINE 1 ex.
- M. le Maire du MAS D'ARTIGES 1 ex.
- M. le Maire de SORNAC 1 ex.
- Mme le Maire de FENIERS 1 ex.
- M. le Maire de ST SETIERS 1 ex.
- Mme le Maire de MILLEVACHES 1 ex.
- M. le Maire de ST SULPICE LES BOIS 1 ex.

À Felletin, le
Pour la Présidente du Conseil
Départemental et par délégation

À Tulle, le
Pour le Président du Conseil
Départemental et par délégation,
David FARGES - Chef de Service
Appui au Pilotage

À LA COURTINE, le
Le Maire, J-M. MICHELON

A ST-ORADOUX-DE-CHIROUZE, le
Le Maire, Henri GRANET

A FLAYAT, le

MAIRIE DE CROCQ, le 17.07.2025
Maire, Jean-Marc PIERREON
A MOUTIER-ROZEILLE, le

A LA VILLETTE, le

A FELLETIN, le

A MILLEVACHES, le

A MEYMAC, le

A SAINT-ANGEL, le

A USSEL, le

Destinataires :

- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse 1 ex.
- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze 1 ex.
- M. le Directeur Général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports 1 ex.
- M. le Maire de La COURTINE 1 ex.
- M. le Maire du MAS D'ARTIGES 1 ex.
- M. le Maire de SORNAC 1 ex.
- Mme le Maire de FENIERS 1 ex.
- M. le Maire de ST SETIERS 1 ex.
- Mme le Maire de MILLEVACHES 1 ex.
- M. le Maire de ST SULPICE LES BOIS 1 ex.

À Felletin, le
Pour la Présidente du Conseil
Départemental et par délégation

À Tulle, le
Pour le Président du Conseil
Départemental et par délégation,
David FARGES - Chef de Service
Appui au Pilotage

À LA COURTINE, le
Le Maire, J-M. MICHELON

A ST-ORADOUX-DE-CHIROUZE, le
Le Maire, Henri GRANET

A FLAYAT, le

A CROCQ, le

A LA VILLETTE, le 07/08/2025

A FELLETTIN, le

A MOUTIER-ROZEILLE, le

A MILLEVACHES, le

A MEYMAC, le

A SAINT-ANGEL, le

A USSEL, le

Destinataires :

- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse 1 ex.
- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze 1 ex.
- M. le Directeur Général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports 1 ex.
- M. le Maire de La COURTINE 1 ex.
- M. le Maire du MAS D'ARTIGES 1 ex.
- M. le Maire de SORNAC 1 ex.
- Mme le Maire de FENIERS 1 ex.
- M. le Maire de ST SETIERS 1 ex.
- Mme le Maire de MILLEVACHES 1 ex.
- M. le Maire de ST SULPICE LES BOIS 1 ex.

À Felletin, le
Pour la Présidente du Conseil
Départemental et par délégation

À Tulle, le
Pour le Président du Conseil
Départemental et par délégation,
David FARGES - Chef de Service
Appui au Pilotage

À LA COURTINE, le
Le Maire, J-M. MICHELON

A ST-ORADOUX-DE-CHIROUZE, le
Le Maire, Henri GRANET

A FLAYAT, le

A CROCQ, le

A LA VILLETTELLE, le

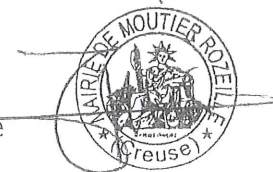
A MOUTIER-ROZEILLE, le 18 juillet 2025.

Le Maire,

Jean Paul BURJADE

A FELLETIN, le

A MILLEVACHES, le



A MEYMAC, le

A SAINT-ANGEL, le

A USSEL, le

Destinataires :

- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse 1 ex.
- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze 1 ex.
- M. le Directeur Général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports 1 ex.
- M. le Maire de La COURTINE 1 ex.
- M. le Maire du MAS D'ARTIGES 1 ex.
- M. le Maire de SORNAC 1 ex.
- Mme le Maire de FENIERS 1 ex.
- M. le Maire de ST SETIERS 1 ex.
- Mme le Maire de MILLEVACHES 1 ex.
- M. le Maire de ST SULPICE LES BOIS 1 ex.

À Felletin, le
Pour la Présidente du Conseil
Départemental et par délégation

À Tulle,
Pour le Président du Conseil
Départemental et par délégation,
David FARGES - Chef de Service
Appui au Pilotage

À LA COURTINE, le
Le Maire, J-M. MICHELON

A ST-ORADOUX-DE-CHIROUZE, le
Le Maire, Henri GRANET

A FLAYAT, le

A CROCQ, le

A LA VILLETELLE, le

A MOUTIER-ROZEILLE, le

A FELLETIN, le

A MILLEVACHES, le

A MEYMAC, le

A SAINT-ANGEL, le

A USSEL, le

Destinataires :

- | | |
|---|-------|
| - M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse | 1 ex. |
| - M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze | 1 ex. |
| - M. le Directeur Général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports | 1 ex. |
| - M. le Maire de La COURTINE | 1 ex. |
| - M. le Maire du MAS D'ARTIGES | 1 ex. |
| - M. le Maire de SORNAC | 1 ex. |
| - Mme le Maire de FENIERS | 1 ex. |
| - M. le Maire de ST SETIERS | 1 ex. |
| - Mme le Maire de MILLEVACHES | 1 ex. |
| - M. le Maire de ST SULPICE LES BOIS | 1 ex. |

À Felletin, le
Pour la Présidente du Conseil
Départemental et par délégation

À Tulle, le
Pour le Président du Conseil
Départemental et par délégation,
David FARGES - Chef de Service
Appui au Pilotage

À LA COURTINE, le
Le Maire, J-M. MICHELON

A ST-ORADOUX-DE-CHIROUZE, le
Le Maire, Henri GRANET

A FLAYAT, le

A CROCQ, le

A LA VILLETTELLE, le

A MOUTIER-ROZEILLE, le

A FELLETIN, le

A MILLEVACHES, le 21.07.2025

A MEYMAC, le

A SAINT-ANGEL, le

A USSEL, le

Destinataires :

- | | |
|---|-------|
| - M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse | 1 ex. |
| - M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze | 1 ex. |
| - M. le Directeur Général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports | 1 ex. |
| - M. le Maire de La COURTINE | 1 ex. |
| - M. le Maire du MAS D'ARTIGES | 1 ex. |
| - M. le Maire de SORNAC | 1 ex. |
| - Mme le Maire de FENIERS | 1 ex. |
| - M. le Maire de ST SETIERS | 1 ex. |
| - Mme le Maire de MILLEVACHES | 1 ex. |
| - M. le Maire de ST SULPICE LES BOIS | 1 ex. |

À Felletin, le
Pour la Présidente du Conseil
Départemental et par délégation

À Tulle, le
Pour le Président du Conseil
Départemental et par délégation,
David FARGES - Chef de Service
Appui au Pilotage

À LA COURTINE, le
Le Maire, J-M. MICHELON

A ST-ORADOUX-DE-CHIROUZE, le
Le Maire, Henri GRANET

A FLAYAT, le

A CROCQ, le

A LA VILLETTELLE, le

A MOUTIER-ROZEILLE, le

A FELLETIN, le

A MILLEVACHES, le

A MEYMAC, le 18/07/2025
Le maire, Philippe BROGÈRE

Ph. Brogère

A USSEL, le



A SAINT-ANGEL, le

Destinataires :

- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse 1 ex.
- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze 1 ex.
- M. le Directeur Général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports 1 ex.
- M. le Maire de La COURTINE 1 ex.
- M. le Maire du MAS D'ARTIGES 1 ex.
- M. le Maire de SORNAC 1 ex.
- Mme le Maire de FENIERS 1 ex.
- M. le Maire de ST SETIERS 1 ex.
- Mme le Maire de MILLEVACHES 1 ex.
- M. le Maire de ST SULPICE LES BOIS 1 ex.

À Felletin, le
Pour la Présidente du Conseil
Départemental et par délégation

À Tulle, le
Pour le Président du Conseil
Départemental et par délégation,
David FARGES - Chef de Service
Appui au Pilotage

À LA COURTINE, le
Le Maire, J-M. MICHELON

A ST-ORADOUX-DE-CHIROUZE, le
Le Maire, Henri GRANET

A FLAYAT, le

A CROCQ, le

A LA VILLETTELLE, le

A MOUTIER-ROZEILLE, le

A FELLETIN, le

A MILLEVACHES, le

A MEYMAC, le

A SAINT-ANGEL, le 04 10 2025

A USSEL, le



Destinataires :

- | | |
|---|-------|
| - M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse | 1 ex. |
| - M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze | 1 ex. |
| - M. le Directeur Général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports | 1 ex. |
| - M. le Maire de La COURTINE | 1 ex. |
| - M. le Maire du MAS D'ARTIGES | 1 ex. |
| - M. le Maire de SORNAC | 1 ex. |
| - Mme le Maire de FENIERS | 1 ex. |
| - M. le Maire de ST SETIERS | 1 ex. |
| - Mme le Maire de MILLEVACHES | 1 ex. |
| - M. le Maire de ST SULPICE LES BOIS | 1 ex. |

À Felletin, le
Pour la Présidente du Conseil
Départemental et par délégation

À Tulle, le
Pour le Président du Conseil
Départemental et par délégation,
David FARGES - Chef de Service
Appui au Pilotage

À LA COURTINE, le
Le Maire, J-M. MICHELON

A ST-ORADOUX-DE-CHIROUZE, le
Le Maire, Henri GRANET

A FLAYAT, le

A CROCQ, le

A LA VILLETTELLE, le

A MOUTIER-ROZEILLE, le

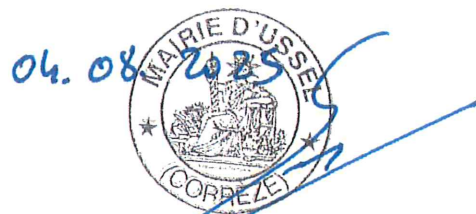
A FELLETIN, le

A MILLEVACHES, le

A MEYMAC, le

A SAINT-ANGEL, le

A USSEL, le



Destinataires :

- | | |
|---|-------|
| - M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse | 1 ex. |
| - M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze | 1 ex. |
| - M. le Directeur Général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports | 1 ex. |
| - M. le Maire de La COURTINE | 1 ex. |
| - M. le Maire du MAS D'ARTIGES | 1 ex. |
| - M. le Maire de SORNAC | 1 ex. |
| - Mme le Maire de FENIERS | 1 ex. |
| - M. le Maire de ST SETIERS | 1 ex. |
| - Mme le Maire de MILLEVACHES | 1 ex. |
| - M. le Maire de ST SULPICE LES BOIS | 1 ex. |

- Mme le Maire de CHAVANAC	1 ex.
- M. le Maire de MEYMAC	1 ex.
- Mme le Maire de MAUSSAC	1 ex.
- Mme le Maire de COMBRESSOL	1 ex.
- M. le Maire de ST ANGEL	1 ex.
- M. le Maire d'USSEL	1 ex.
- M. le Maire de LIGNAREIX	1 ex.
- M. le Maire de ST PARDOUX LE VIEUX	1 ex.
- M. le Maire de ST REMY	1 ex.
- M. le Maire de ST MARTIAL LE VIEUX	1 ex.
- M. le Maire de ST ORADOUX DE CHIROUZE	1 ex.
- M. le Maire de MALLERET	1 ex.
- M. le Maire de FLAYAT	1 ex.
- M. le Maire de CROCQ	1 ex.
- M. le Maire de ST PARDOUX D'ARNET	1 ex.
- M. le Maire de PONTCHARRAUD	1 ex.
- M. le Maire de ST FRION	1 ex.
- M. le Maire de FELLETIN	1 ex.
- M. le Maire de CROZE	1 ex.
- M. le Maire de CLAIRAUAUX	1 ex.
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse	1 ex.
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Corrèze	1 ex.
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse	1 ex.
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze	1 ex.
- M. le Directeur du S.A.M.U. de la Creuse	1 ex.
- M. le Directeur du S.A.M.U. de la Corrèze	1 ex.
- M. le Directeur départemental des territoires	1 ex.
- Unité Territoriale Technique d'AUBUSSON	1 ex.
- Centre technique Départemental d'USSEL	1 ex.
- Haute-Corrèze Communauté	1 ex.
- TER	1 ex.
-Tour du Limousin organisation	1 ex.